

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
1 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Soutien financier au programme de recherche-expérimentation de la station  
arboricole de la Pugère : Année 2018**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Créée en 1982 et basée à Mallemort depuis 1988 sur un domaine départemental d'une vingtaine d'ha, la Pugère est une SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) implantée au cœur du principal bassin de production de pommes et de poires en France. Sa mission est la création, l'évaluation et l'intégration de l'innovation en arboriculture.

Depuis la loi NOTRe du 07/08/2015, le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole ont été revus et imposent la conclusion d'une convention avec la Région approuvée le 31/03/2017, et en l'occurrence, une priorité aux mesures en faveur de l'environnement (art 94 de la loi NOTRe). Par ailleurs, l'intervention du Département devra respecter les conditions applicables au régime cadre exempté SA 40957 « aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricoles ».

La station s'est engagée depuis de nombreuses années dans la transition écologique avec un programme de recherche visant la triple performance, économique, écologique et sociale. Une grande partie de son programme est axée sur l'amélioration des itinéraires techniques et la réduction des intrants phytosanitaires en verger. Ces travaux démontrent la sensibilisation de la station à l'enjeu environnemental et garantissent les compétences techniques de l'équipe en matière de vergers « éco-responsables ».

**LE PROGRAMME 2018 DE RECHERCHE-EXPERIMENTATION DE LA PUGERE :**

Les programmes d'étude concernent l'arboriculture et plus particulièrement, la poire et la pomme. Dans une situation évolutive sur le plan environnemental, sociétal et économique, les priorités énoncées par les professionnels agricoles de la région sont déclinées en plusieurs axes d'études :

- anticiper les mutations à venir (adapter les techniques culturales face aux évolutions règlementaires, sociétales) en préparant les techniques de conduite du verger de demain ;
- conjuguer l'approche Ecophyto, le respect de l'écosystème et la protection sanitaire du verger ;
- maintenir la complémentarité des programmes d'étude autour de l'innovation variétale ;

- améliorer les performances du verger, optimiser la marge et réduire les coûts de production.

Ainsi, face aux attentes sociétales en matière de risques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, les méthodes de protection de lutte évoluent vers des stratégies intégrant des méthodes physiques, prophylactiques et biologiques mises au point et testées dans notre région à la fois pour l'agriculture biologique et pour la production fruitière intégrée (PFI). La gestion des bio-agresseurs reste une clef essentielle de la production de fruits. La recherche de méthodes de protection contre les principaux ravageurs visant à limiter les intrants sans nuire à la rentabilité économique de l'exploitation représente une part importante du programme de recherche-expérimentation de la station.

Ce programme est pluriannuel et s'appuie sur les acteurs techniques de la filière régionale, notamment la Chambre d'agriculture départementale, le GRCETA de Basse Durance et le CETA de Cavaillon. L'objectif de ce programme est de créer de l'innovation au service des exploitations agricoles régionales productrices de pommes et de poires en adéquation avec les nouvelles demandes sociétales. La majorité des essais menés sur le site s'appuie sur un verger d'environ 20 ha pour la mise en œuvre de ces travaux. D'autres essais sont menés directement chez les producteurs, ce qui contribue à un premier niveau de transfert des connaissances et de retour d'expérience entre la filière de production et la station.

L'équipe expérimentale de la Pugère diffuse de façon plus aboutie les résultats de ses travaux via la réalisation de journées techniques sur site et la rédaction d'articles de presse ou de fiches techniques.

En définitive, la station arboricole s'impose comme un outil indispensable pour permettre aux arboriculteurs d'adapter leur organisation et leurs pratiques au nouveau contexte économique, environnemental et réglementaire. Elle est une pièce majeure de l'innovation arboricole en Paca et une référence au plan national. Sa compétence est reconnue par la profession agricole, les réseaux techniques, la recherche ainsi que le secteur privé.

Pour conduire ce programme de recherche-expérimentation 2018 d'un coût prévisionnel global de 841 050 € la station arboricole sollicite la contribution du Département à hauteur de 150 000 €. Je vous propose d'intervenir comme en 2017, à hauteur de 70 000 € (soit 8,3 % du budget) dans un contexte de fortes tensions budgétaires sur les financements de droit commun de la recherche-expérimentation (France Agrimer a décidé de réduire de 50 % sa dotation pour 2018). Une convention conforme au modèle type approuvé par la Commission permanente du 27 juin 2014 devra être conclue avec la Pugère.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL